

[VOTRE LOGO]

remplacez ce cadre par votre en-tête

Marché n° [...]

Lot [n° – désignation]

Indice / date [A – JJ/MM/AAAA]

DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS — DOE

CCAG-Travaux 2021, art. 40 (marchés publics) · NF P 03-001 lorsque le marché privé s'y réfère — page de garde, sommaire type et bordereau de remise

L'OPÉRATION

Opération : [objet – adresse]

Maître d'ouvrage : [...]

Maître d'œuvre : [...]

Coordonnateur SPS : [...]

LE TITULAIRE DU LOT

[Raison sociale – SIRET]

Travaux : [nature]

Réception demandée le : [date]

Contact DOE : [nom – tél – email]

⚠ LE TIMING 2021 — depuis le CCAG-Travaux 2021, L'ENSEMBLE du DOE se remet au maître d'œuvre AVEC LA DEMANDE DE RÉCEPTION (art. 40.1 et 41.1) — le délai d'un mois après réception n'existe plus que sous l'ancien CCAG 2009. Défaut de remise : pénalités ou retenue prélevée sur le dernier acompte (art. 19.3), remboursée dès fourniture. En cas d'allotissement, chaque lot remet son DOE dès l'achèvement de ses ouvrages. Format numérique conforme au CCAP (sécurisé, identifiable, interopérable).

SOMMAIRE TYPE — les 9 chapitres

Chap.	Contenu (CCAG-Travaux 2021, art. 40)	Précisions / bonnes pratiques	Présent	Nb pièces
1	Plans conformes à l'exécution (récolement)	y compris réseaux et ouvrages indécélables après exécution (VRD, réservations, fourreaux)	☐	
2	Fiches techniques des matériaux et produits mis en œuvre	une fiche par produit — références exactes posées, pas celles du devis	☐	
3	Spécifications de pose	prescriptions du fabricant suivies, adaptations éventuelles	☐	
4	Notices de fonctionnement	équipements livrés : chaudière, VMC, tableaux, automatismes...	☐	
5	Prescriptions de maintenance	périodicités, consommables, points de contrôle — la base du carnet d'entretien	☐	
6	Conditions de garantie des fabricants	durées, conditions d'activation, preuves d'enregistrement	☐	
7	PV d'essais et certificats	Consuel, Qualigaz, essais d'étanchéité, mises en service, autocontrôles	☐	
8	Constats d'évacuation des déchets	bordereaux, traçabilité (exigence expresse du CCAG 2021)	☐	
9	Éléments pour le DIUO	validés par le MOE — un exemplaire transmis au coordonnateur SPS	☐	

Le contenu exact est fixé par les documents particuliers du marché (art. 40.2) — le socle minimal : plans conformes exécutés, notices de fonctionnement, prescriptions de maintenance.

BORDEREAU DE REMISE CONTRADICTOIRE

Le titulaire remet ce jour au maître d'œuvre, à l'appui de sa demande de réception du **[date]**, les pièces suivantes du dossier des ouvrages exécutés :

Chap.	Désignation de la pièce remise	Nb	Format (PDF / DWG / papier)	Observations MOE

Un exemplaire des éléments nécessaires au DIUO (chap. 9) est transmis au coordonnateur SPS le **[date]**.

REMIS PAR LE TITULAIRE <i>Nom, date et signature :</i>	REÇU PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE <i>Nom, date, signature — réserves éventuelles ci-dessus :</i>
--	---

Le DOE — les 5 réflexes

- **Le DOE se prépare AU FIL du chantier** — chaque fiche technique classée à la pose, chaque PV d'essai rangé le jour même — un DOE assemblé la dernière semaine produit toujours des manques, même quand les travaux sont parfaits.
- **2021 : tout à la demande de réception** — plus de délai d'un mois — un DOE incomplet retarde la réception, donc le solde, la retenue de garantie ET le DGD. C'est le document qui débloque votre argent.
- **Les deux exigences que tout le monde oublie** — les CONSTATS D'ÉVACUATION DES DÉCHETS (exigence expresse du 2021) et les CONDITIONS DE GARANTIE des fabricants — deux chapitres du sommaire, pas des options.
- **DOE ≠ DIUO** — le DOE est votre dossier TECHNIQUE ; le DIUO est le dossier de SÉCURITÉ du coordonnateur SPS (R.4532-95 s.) — vous ne fournissez que les éléments, validés par le MOE, avec un exemplaire au CSPS.
- **Le bordereau contradictoire est votre preuve** — pièce par pièce, signé des deux — le jour où l'acheteur prétend n'avoir « jamais rien reçu », c'est lui qui parle.

Généré à la main aujourd'hui. Généré automatiquement demain ?

WHY Manager classe fiches techniques, PV et bordereaux par affaire au fil du chantier — à la réception, le DOE s'assemble au lieu de se reconstituer — why.eu

Trame indicative vérifiée au 22/08/2026 (CCAG-Travaux 2021, arrêté du 30/03/2021, art. 40 — Légifrance · CCAG 2009, art. 40 pour les marchés anciens · NF P 03-001 · C. trav., R.4532-95 s. pour le DIUO). Ne constitue pas un conseil juridique.